



Arrivée du Tour du Limousin 2026 **Incidences sur la circulation, le stationnement et les horaires d'ouverture de la piscine de Beaublanc, du jeudi 20 au vendredi 21 août**

À l'occasion de l'arrivée du Tour du Limousin 2026 :

Vendredi 21 août : la piscine d'été de Beaublanc sera ouverte au public uniquement de 11h à 13h.

Du jeudi 20 au vendredi 21 août : le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés à Limoges et Beaune-les-Mines.

> Le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit :

• Du jeudi 20 août à 18h au vendredi 21 août à 22h :

- **Rue de Saint-Gence**, sur la totalité des parkings situés au droit de l'accès au complexe Beaublanc, face aux numéros 25 à 43 et côté impair (au droit des immeubles du n° 51 à 31), cependant sera maintenu un couloir de circulation de 3m50, afin de garantir aux riverains l'accès à leur garage et de permettre la circulation des véhicules de secours dans l'exercice de leur fonction.

• Le vendredi 21 août de 6h à 13h30 :

- Rue Salvador-Dalí,
- Rue Pablo-Picasso,
- Rue Georges-Constanty,
- Avenue de Beaune,
- Rue des Pilateries.

• Le vendredi 21 août de 6h à 20h :

- **Boulevard de Beaublanc**, sur le terre-plein central et les places de stationnement situées au droit du Parc des sports, entre le n° 25 et la rue de Saint-Gence.
- **Rue Émile-Littré**, entre la rue de Saint-Gence et la rue Alexandre-Dumas,
- **Rue Eusèbe-Bombal**, entre le boulevard de la Borie et la rue Alphonse-Daudet,
- **Rue de Saint-Gence**,
- **Rue Joseph-Guillemot**,
- **Rue Édouard-Michaud**, au droit des immeubles du n°15 au n°25, sur 5 places de stationnement,
- **Boulevard de la Borie**, entre l'avenue du Président René-Coty et le boulevard de Beaublanc,
- **Rue du Président René-Coty**, entre le boulevard de la Borie et l'avenue du Président Vincent-Auriol,
- **Avenue du Président Vincent-Auriol**, entre l'avenue du Président René-Coty et la rue Jean-le-Bail,
- **Rue Jean-le-Bail**, entre l'avenue du Président Vincent-Auriol et la rue Jules-Ladoumegue,
- **Rue Jules-Ladoumegue**,
- **Avenue de Landouge**, entre la rue Armand-Dutreix et la rue Jean-de-Vienne,
- **Rue du Mas-Batin**,
- **Rue du Puy-Réjaud**, entre la rue du Mas-Batin et la rue de la Chabeaudie,



- Rue de la Chabeaudie,
- Rue du Fraud,
- Rue Étienne-de-Moineville, entre la rue du Fraud et la rue de Beauvais,
- Rue de Beauvais.

> La circulation des véhicules sera provisoirement interdite :

• Le vendredi 21 août de 7h à 22h :

- Rue de Saint-Gence, entre le rond-point Joseph-Guillemot et le boulevard de Beaublanc,
- Rue Alphonse-Daudet,
- Rue Alexandre-Dumas,
- Rue Émile-Littré.

• Le vendredi 21 août de 12h à 13h30 :

- Rue Salvador-Dalí, dans les deux sens de circulation,
- Rue Pablo-Picasso, dans les deux sens de circulation,
- Rue Georges-Guingouin, dans sa partie comprise entre la rue des Pilateries et la rue de Peyrat, dans les deux sens de circulation,
- Avenue de Beaune, dans les deux sens de circulation,
- Rue Georges-Constanty, dans les deux sens de circulation.

• Le vendredi 21 août de 12h à 20h :

- Boulevard de Beaublanc, dans les deux sens de circulation entre le rond-point du boulevard du Vigenal et le boulevard de la Borie
- Boulevard de la Borie, dans les deux sens de circulation, entre la rue du Président René-Coty et la rue Eusèbe-Bombal,
- Rue Joseph-Guillemot,
- Rue Eusèbe-Bombal, entre le boulevard de la Borie et la rue Alphonse-Daudet.

• Le vendredi 21 août de 12h à 20h :

- Rue de Saint-Gence, entre la rue de Beauvais et la rue Joseph-Guillemot,
- Boulevard de la Borie, entre l'avenue du Président René-Coty et le boulevard de Beaublanc,
- Rue du Président René-Coty, entre le boulevard de la Borie et l'avenue du Président Vincent-Auriol,
- Avenue du Président Vincent-Auriol, entre l'avenue du Président René-Coty et la rue Jean-Le-Bail,
- Rue Jean-Le-Bail, entre l'avenue du Président Vincent-Auriol et la rue Jules-Ladoumègue,
- Rue Jules Ladoumègue,
- Avenue de Landouge, entre la rue Armand-Dutreix et la rue Jean-de-Vienne,
- Rue du Mas-Batin,
- Rue du Puy-Réjaud, entre la rue du Mas-Batin et la rue de la Chabeaudie,
- Rue de la Chabeaudie,
- Rue du Fraud,
- Rue Étienne-de-Moineville, entre le rue du Fraud et la rue de Beauvais,
- Rue de Beauvais.



Par conséquent, l'ensemble des voies débouchant sur le circuit seront mises en impasse :

Allée des Filamis, rue du Goupilloux, rue Gustave-Guillaumet, rue Marie-Laurencin, allée du Colibri, clos de la Belette, clos de la Béchade, rue de Pillet, rue des Pilateries, rue Léonard-Bretagne, clos du Saris, rue de Valparaiso, rue Georges-Constanty (dans sa partie restante), rue Martin-Freminet, rue Étienne-Moineville, rue Déliade, allée de la Grande-Terre, allée des Champs-de-Beauvais, chemin des Quatre-Pins, rue Lucien-Fontanarosa, rue Mary-Cassatt, rue Jean-Varin, rue du Moulin, rue du Mas-Blanc, allée du Puy-Réjaud, allée du Coyol, allée du Moulin-Rabaud, allée Mathieu-Morel, rue Jules-Renard, rue Édouard-Michaud, rue de la Rochefoucauld, rue Mignet, rue Albert-Thomas (bretelle de sortie sur le boulevard de Beaublanc), avenue du Président René-Coty, rue du Maréchal-Foch, allée Jean-Rebier, rue Léonard-de-Vinci, rue Jean-le-Bail, avenue de Landouge, rue Pierre-Abélard, rue Nelson Mandela, allée Alfred-Leclerc, rue Jean-Varin, rue du Landou, rue de Beauvais.

> Accès des riverains

Les riverains pourront quitter leur domicile le vendredi 21 août au plus tard à 13h par les voies suivantes :

carrefour boulevard de la Borie/boulevard René-Coty, carrefour avenue René-Coty/rue du Maréchal-Foch, rue Jules-Renard, carrefour rue Jules-Renard/rue de Saint-Gence, carrefour rue de Saint-Gence/allée Mathieu-Morel, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Puy Réjaud, carrefour rue de Saint-Gence/allée du Coyol, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Mas Blanc, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Moulin, carrefour rue de Saint-Gence/rue Fontanarosa, carrefour rue de Saint-Gence/rue Martin-Fréminet, carrefour rue de Saint-Gence/rue Fraud, carrefour rue de Saint-Gence/rue de la Chabeaudie, carrefour rue de Beauvais/rue de la Déliade, carrefour RD 941/avenue de Landouge, carrefour avenue de Landouge/rue de Mas Batin.

> Des déviations seront instaurées pour les voies suivantes :

• Le vendredi 21 août de 7h à 22h :

- Rue Vaucanson

• Le vendredi 22 août de 13h à 20h :

- Rue de Bellac

- Avenue Albert-Thomas

- Avenue de Landouge

- Avenue de Louyat

Durant la durée de la manifestation, le vendredi 21 août, de 12h à 20h, les véhicules circulant boulevard de la Borie en direction du boulevard de Beaublanc auront l'obligation de tourner à droite avenue Albert-Thomas.

